

Réclamations

Traitement de la marchandise contestée

La marchandise faisant l'objet d'une réclamation doit être retournée ! Après accord avec Argolite AG, cette marchandise sera soit enlevée par le service externe, soit un bon d'enlèvement sera établi et la marchandise sera enlevée par Argolite AG chez le revendeur. Cette marchandise, des plaques entières et des découpes, doit être à nouveau emballée proprement : sur une palette avec un support et un couvercle et sécurisée contre les glissements.

Photos

La réclamation doit être photographiée avec un nombre approprié de photos de bonne qualité (netteté, éclairage), en vue d'ensemble et en détail. En cas de photos de détails ou de coupes, il est nécessaire d'inclure une échelle pour comparer les dimensions.

Informations nécessaires

Coordonnées du transformateur ou du distributeur, numéro de bon de livraison Argolite (xxxxxx) ou numéro de commande Argolite (KAxxxxx), celui-ci peut être lu sur l'étiquette.

Coordonnées:

Coordonnées du distributeur:

Date de livraison:

Référence Argolite:

Quantité de produit contesté:

Réclamation:

Demande:

Extrait des CGA : paragraphe 11

Le client doit vérifier la livraison dans les 8 jours et communiquer par écrit et sans retard tout manquement au fournisseur. S'il ne le fait pas, les fournitures et les services sont réputés approuvés. Toute transformation des marchandises doit être considérée comme une réception sans réserve. Pour les dommages indirects, résultant d'une plainte, nous déclinons toute responsabilité.

Extrait des CGA : paragraphe 12

A lire dans le document correspondant.

Remarques

Toutes les informations contenues dans ce document sont basées sur les connaissances techniques actuelles, mais ne constituent pas une garantie. Une garantie d'adéquation à certains usages ou applications n'est pas prise en charge. Les fiches techniques peuvent être adaptées à tout moment aux nouvelles découvertes. A la fin du document ou du pdf, il y a la date de la dernière modification - la dernière version sera valable. Les informations contenues dans ce document proviennent de la riche expérience d'Argolite AG, SN EN 438 et des associations ICDLI et proHPL, dont Argolite est un membre actif.

Version: 23.11.2023 12:08